

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024_1_6

Objet : Dispositions relatives à la démocratie de proximité concernant le régime indemnitaire des élus - indemnités de fonction du maire, des adjoints et conseillers municipaux

**VOTE
UNANIMITE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 8 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit du mois de février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au Centre culturel Jean BERNARD, sur la convocation qui lui a été adressée par le Premier Adjoint, Maire par intérim.

Etai^{ent} présents : M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, M. MARCILIAC Jérôme, Mme SEILER Myriam, M. AGARD Christophe, Mme WECKERLIN Carine, Mme MESTRE Marie-Aude, Mme BARATA Silvia, M. MORGANTE Michel, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Eric, Mme DELOUS Céline, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. LAFORCE Christian, Mme MERZOUGUI Noura, M. BARBAROUX Charly, Mme VALLET Christine, M. MARTIN Patrice, Mme THORN Marguerite, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda, M. SARDA Stéphane et Mme DORELON-TRANCHARD Céline.

Etai^{ent} Absents donnant pouvoir :

Etai^{ent} Absents excusés

Etai^{ent} Absent :

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Dispositions relatives à la démocratie de proximité concernant le régime indemnitaire des élus - indemnités de fonction du maire, des adjoints et conseillers municipaux

En vertu des articles L 2123-23 à L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux indemnités de fonctions des Maires, adjoints et conseillers municipaux,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer l'enveloppe mensuelle maximale allouée aux indemnités des élus de la façon suivante :

- Indemnité du Maire : 55 % de l'indice brut 1027, indice brut terminal de la fonction publique.
- +
- Les indemnités maximales des adjoints : 8 fois 22% de l'indice brut 1027, indice brut terminal de la fonction publique.

En conséquence, le montant des indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

- Le Maire : 52,20 % de l'indice brut 1027, indice terminal de la fonction publique.
- Les Adjoints : 17,80 % de l'indice brut 1027, indice terminal de la fonction publique.
- Les conseillers municipaux délégués : 1,80 % ou 9,40 % de l'indice brut 1027, indice terminal de la fonction publique.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante est joint en annexe.

Les indemnités sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année à l'article 65311 du budget de la commune.

Monsieur le Maire propose aux élus de voter ce régime indemnitaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer le nouveau régime indemnitaire selon les barèmes sus évoqués,

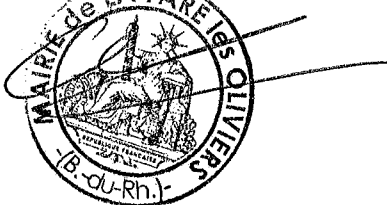
DIT que les crédits nécessaires seront ouverts chaque année à l'article 65311 du budget de la commune,

PRECISE que ces indemnités bénéficieront automatiquement des revalorisations décidées par décret ou arrêté ministériel,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCIAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

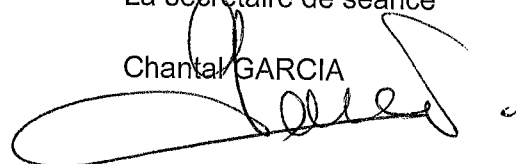


TABLEAU DES INDEMNITES MENSUELLES DES ELUS DE LA COMMUNE DE LA FARE LES OLIVIERS

Fonction	Nom prénom	Montant mensuel brut en €	% indice brut 1027
Maire	Jérôme MARCILIAC	2 145,69	52,20
Adjoint délégué à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire, à la gestion du patrimoine	Joël YERPEZ	731,67	17,80
Adjointe déléguée à l'éducation, aux finances et à la démocratie de proximité	Chantal GARCIA	731,67	17,80
Adjoint délégué aux transports, aux affaires militaires et à la sécurité	Yves LOMBARDO	731,67	17,80
Adjointe déléguée à la culture, au tourisme, à la communication et au cadre de vie	Myriam SEILLER	731,67	17,80
Adjoint délégué au commerce, à l'artisanat et à l'animation	Christophe AGARD	731,67	17,80
Adjointe déléguée aux sports, aux associations et à la jeunesse	Marie-Aude MESTRE	731,67	17,80
Adjoint délégué aux services techniques et aux travaux	Patrice MARTIN	731,67	17,80
Adjointe déléguée aux affaires sociales	Carine WECKERLIN	731,67	17,80
Conseillère municipale déléguée	Silvia BARATA	386,39	9,40
Conseiller municipal délégué	Michel MORGANTE	73,99	1,80
Conseillère municipale déléguée	Laurence ROSMARINO	73,99	1,80
Conseiller municipal délégué	Eric SPINELLY	73,99	1,80
Conseillère municipale déléguée	Céline DELOUS	73,99	1,80
Conseiller municipal délégué	Lionel DISAPIO	73,99	1,80
Conseillère municipale déléguée	Claude BAUMANN	73,99	1,80
Conseiller municipal délégué	Benjamin LEGUEVACQUES	73,99	1,80
Conseillère municipale déléguée	Nathalie CLAUZEL	73,99	1,80
Conseiller municipal délégué	Denis PALMERINI	73,99	1,80
Conseillère municipale déléguée	Marie-Laure GIORSETTI	73,99	1,80
Conseiller municipal délégué	Christian LAFORCE	73,99	1,80
Conseillère municipale déléguée	Noura MERZOUGUI	73,99	1,80
Conseiller municipal délégué	Charly BARBAROUX	73,99	1,80
Conseillère municipale déléguée	Christine VALLET	73,99	1,80
Conseillère municipale déléguée	Marguerite THORN	73,99	1,80